PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

3 October 1990 **Doc. 6328**

MOTION FOR A RESOLUTION

concerning Mr Raoul Wallenberg and Mr Vilmos Langfelder[1]

presented by MM. UYTTENDAELE, S. GUSTAFSSON and others

The Assembly,

1. Referring to the Universal Declaration of Human Rights, the European Declaration of Human Rights, the Helsinki Final Act, the United Nations International Covenant on civil and political rights and the resolution unanimously passed by the European Parliament on 17 May 1990;

2. Considering:

a. the far-reaching humanitarian actions of Mr Raoul Wallenberg which, at the time when the final solution was being applied to the Hungarian Jews, enabled him to rescue some one hundred thousand persons;

b. his arbitrary arrest in January 1945 by the Soviet liberation troops stationed in Hungary;

c. his wrongful imprisonment in the many places of internment of the Soviet prison system;

d. the numerous attestations of Mr Raoul Wallenberg's survival after July 1947, the date of his death according to the Soviet authorities at the time;

e. the anomalies observed in his death certificate (forename, date of birth, classification particulars and other details missing) and the Soviet authorities' recurrent claims that Mr Wallenberg died of a heart attack, implying, if nothing else, the certainty that he was not executed;

f. the lack of irrefutable evidence of Mr Wallenberg's death in 1947;

g. the frank and understanding attitude recently displayed by the present authorities of the Soviet Union regarding this case, as shown by the

1. Referred to the Committee on Legal Affairs and Human Rights: Reference No. 1696 (18th Sitting, 4 October 1990).

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

3 octobre 1990 **Doc. 6328**

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

relative à M. Raoul Wallenberg et à M. Vilmos Langfelder[1]

présentée par MM. UYTTENDAELE, S. GUSTAFSSON et plusieurs de leurs collègues

L'Assemblée,

1. Se référant à la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration européenne des droits de l'homme, à l'Acte final d'Helsinki, au Pacte international des Nations Unies relatif aux droits civils et politiques et à la résolution votée à l'unanimité par le Parlement Européen le 17 mai 1990;

2. Considérant:

a. les activités humanitaires de portée exceptionnelle déployées par M. Raoul Wallenberg et qui lui ont permis de sauver, au moment de l'application de la solution finale aux Juifs de Hongrie, quelque cent mille personnes;

b. son arrestation arbitraire en janvier 1945 par les troupes de libération soviétiques stationnées en Hongrie;

c. sa détention injustifiée dans les multiples lieux de relégation du système pénitentiaire soviétique;

d. les nombreux témoignages attestant de la survie de M. Raoul Wallenberg après juillet 1947, date de son décès invoquée par les autorités soviétiques de l'époque;

e. les anomalies constatées dans son certificat de décès (absence de prénom, de date de naissance, de coordonnées de classement, etc.); le fait que les autorités soviétiques aient prétendu à certains moments que M. Wallenberg est mort d'une crise cardiaque, impliquant au moins la certitude qu'il n'a pas été exécuté;

f. l'absence de preuves irréfutables du décès de M. Wallenberg en 1947;

g. l'attitude d'ouverture et de compréhension récemment affichée par les autorités actuelles de l'Union Soviétique à l'égard de cette affaire, qui

1. Renvoyée à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme: Renvoi n° 1696 (18e séance, 4 octobre 1990).

family's official visit to Moscow at the invitation of the Kremlin and by the permission granted to consult the files of Vladimir prison ;

h. the fact that the present Soviet authorities accept Mr Wallenberg's possible survival as a working hypothesis,

3. Invites the Soviet authorities :

a. to reopen the file of Mr Raoul Wallenberg and his driver Mr Vilmos Langfelder ;

b. to make all files concerning them available to an international commission made up of historians and experts ;

c. to issue a missing persons notice throughout the Soviet Union by press, radio and television and all legal channels ;

4. Urges the President of the Soviet Union to request all authorities, including the special services, to provide access to the complete files.

s'est notamment manifestée par une visite officielle de la famille à Moscou sur invitation du Kremlin et par l'autorisation d'accéder aux fichiers de la prison de Vladimir ;

h. la constatation que les autorités soviétiques actuelles acceptent comme hypothèse de travail la survie possible de M. Wallenberg,

3. Invite les autorités soviétiques :

a. à rouvrir le dossier de M. Raoul Wallenberg et de son chauffeur, M. Vilmos Langfelder ;

b. à permettre l'accès à toutes les archives les concernant à une commission internationale composée d'historiens et d'experts ;

c. à lancer un avis de recherche sur tout le territoire de l'Union Soviétique par la presse, la radio et la télévision ainsi que par toutes voies de droit ;

4. Exhorte le Président de l'Union Soviétique à demander à toutes les autorités, dont les services spéciaux, de donner accès aux dossiers complets.

Signed : *Signé :*

Uyttendaele, S. Gustafsson, Adriaensens, Cauwenberghs, Kempinaire, Eicher, Atkinson, Noerens, Håvik, Eversdijk, Verbeek, De Bondt, Monfils, Pini, Tummers, Martínez, Pontillon, Collart, Biefnot, Holst, Tarschys, Helgadottir